regards sur...

La revue du Centre Contre les Manipulations Mentales

Femmes dans la tourmente

CCMM Centre Contre les Manipulations Mentales
CENTRE ROGER IKOR

N° 36 - 2020 | 5,60 €

Sommaire

Édito, p2

L'État se désengage p3

Femmes dans la tourmente

Les hommes et les femmes naissent-ils et demeurent-ils égaux face aux dangers que représentent les dérives sectaires ?, p 4

Trente ans après ..., p 7

Parfum de vie, p 10

Femmes migrantes, p12

La place des femmes dans les groupes à caractéristiques sectaires, p16

Particularités de la femme gourou : Y a-t-il des particularités ?, p 19

Colloques

Les mineurs face à l'emprise mentale, p 22

Annonce FECRIS, p 24

Bibliographie, p 25

Bureau du CCMM National

Présidente : Annie Guibert

Vice-présidents :
Francis Auzeville
Raymonde Wartel

Secrétaire générale :
Claude-Gabrielle Thomas

Trésorière : Mado Laxenaire

CCMM - Centre Contre les Manipulations Mentales
3 rue Lespagnol - 75020 Paris - Tél : 01 44 64 02 40
www.ccmm.asso.fr

Directeur de la publication : Annie Guibert
Rédacteur en chef : Frédéric Carré
Secrétariat de rédaction : Claire Rosemberg
Publication enregistrée ISBN : 1769-3330
Maquette, pré-presse, impression : Belle Page n°200204
Crédits photos : CCMM – Belle Page – Pixabay : Alexandra Haynak, Rudy and Peter Skitterians, Grae Dickason, Aalmeidah, Tumisu, Ulrike Mai, Gerd Altmann, Karina Manzela, Tanja Schulte, Damali Conceptuals, Karen Smits, Erik Lucatero, Ijmaki – Pexels : Dương Nhân, Kat Jayne, Engin Akyurt, Eric Antunes

Édito

Face à l'émiettement des grands mouvements et aux accusations d'atteinte à la liberté religieuse, l'exécutif a depuis des années négligé la chasse aux gourous.

Les femmes et les enfants sont les principales victimes du désintérêt de l'État. Pour symbole de ce détachement : la dissolution de la Miviludes (Mission Interministérielle de lutte contre les dérives sectaires) créée en 2002.

Vivre dans un mouvement sectaire est effroyable et le sort des femmes est terrible.

Sous l'emprise de « gourous », « dérapeutes », religieux déviants, coachs de toute nature, elles subissent de graves atteintes à leur dignité et leur intégrité physique et psychologique.

Elles sont souvent traitées comme des esclaves, victimes de violences sexuelles, de lavage de cerveau, et parfois démunies de tout secours et de protection sociale. Leur vie sexuelle, leur vie de mère et leur capacité à gérer leurs propres choix en matière de grossesse sont souvent bafoués.

Le centre contre les manipulations mentales et son réseau associatif appelle à la mise en place d'une commission parlementaire sur la place des femmes dans les mouvements sectaires.

Annie Guibert

L'État se désengage de la lutte contre l'emprise mentale et les dérives sectaires : un cadeau aux sectes !

Partenaire historique et reconnu des différents services de l'État concernés par la lutte contre les dérives sectaires et l'emprise mentale, le Centre Contre les Manipulations Mentales est aujourd'hui en grande difficulté.

Le Transfert de la MIVILUDES au Ministère de l'Intérieur renforce nos inquiétudes quant à la prise en charge par l'Exécutif de la Lutte contre les sectes. La baisse drastique des subventions témoigne d'une inquiétante démobilisation de l'État.

La MIVILUDES disparue, les associations de lutte contre les dérives sectaires et l'emprise mentale, telle le CCMM, seront les seules à agir réellement avec une efficacité et une proximité des victimes et familles de victimes mais avec de moins en moins de moyens et un « *risque d'isolement* », souligné par Catherine KATZ, magistrate, ancienne secrétaire générale de la MIVILUDES. « *Le travail interministériel qui s'effectuait au sein de la MIVILUDES permettait de partager et croiser les informations et donc, d'agir efficacement* ».

Le CCMM demeure très inquiet sur les dispositions d'accueil et d'écoute des victimes et de leurs familles dans le cadre du Ministère de l'Intérieur. La prise en charge ne sera-t-elle que policière ?
Plus l'État se désengagera, plus nos associations seront sollicitées pour prendre le relais d'actions de prévention, d'information, d'aide, de soutien, aux victimes de mouvements et de groupes exploitant la vulnérabilité des personnes et notamment celle des jeunes. Malheureusement la prise en charge des victimes coûte cher et les besoins sont croissants

Et pourtant, notre activité depuis des années, apparaissait de plus en plus, comme un pilier fondamental de l'État dans la prise en charge de politiques publiques dans l'intérêt des victimes et familles de victimes de dérives sectaires et d'emprise mentale.

L'action du CCMM depuis sa création en 1981 par Roger IKOR, se fonde sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, sur les valeurs républicaines, la laïcité en particulier.

L'association constitue un réseau d'associations régionales en métropole et dans les Outre- mers, regroupant de nombreux bénévoles de compétences pluridisciplinaires, enseignants, médecins, psychologues, psychiatres, juristes, éducateurs spécialisés, acteurs sociaux... Derrière ces chiffres se cache une utilité sociale contribuant au lien vital à la cohésion de notre pays.

Le CCMM dispose d'une efficacité sociale incontestable et indispensable à nos concitoyens : Écoute/soutien/aide d'urgence /action sociale / santé/ protection de l'Enfance/éducation.

L'appel à notre expertise, réside d'abord dans notre connaissance du terrain, notre capacité à identifier les besoins sociaux et à orienter les victimes tant sur l'aspect psychologique que sous l'angle juridique et social, en lien et en cohérence avec les services de l'État ministériels et régionaux.

Une baisse d'intensité dans la lutte contre la manipulation mentale et les dérives sectaires aurait des conséquences « dévastatrices pour les victimes et familles de victimes de mouvements et d'individus toxiques ». L'État prend le risque de nous condamner à mort et de laisser les victimes et familles de victimes face à leur solitude et à leur détresse.

Annie Guibert,
présidente du CCMM-Centre Roger Ikor

Les hommes et les femmes naissent-ils et demeurent-ils égaux face aux dangers que représentent les dérives sectaires ?

Par Frédéric CARRÉ, Professeur d'histoire

« *On ne nait pas femme, on le devient* », écrivait Simone de Beauvoir dans le Deuxième sexe, paru en 1949, insistant par là sur construction sociale de féminité. L'objet de ce travail est d'ouvrir des pistes de réflexion afin de comprendre pourquoi, actuellement, la question de l'emprise sectaire exercée sur les femmes et les jeunes filles revêt une importance criante. Nous voudrions, pour ce faire, replacer cette question dans le cadre plus large de l'étude de l'évolution de la femme que proposent les sciences humaines, en soulignant les apports que peut fournir en particulier l'histoire.

En 2019, plus de deux siècles après qu'Olympe de Gouges a rédigé sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, plus de 70 ans après que le Préambule de la Constitution française de 1946 a affirmé le principe de l'égalité entre l'homme et la femme, on ne peut que constater, et déplorer les inégalités entre les genres, en France comme dans bien d'autres pays. Bien sûr, ce n'est pas en France que la situation est la plus dramatique, mais, néanmoins, de nombreux indicateurs montrent que l'égalité homme/femme n'y est pas réalisée, loin s 'en faut. De multiples travaux d'économistes, de sociologues ou de politologues mettent en lumière les inégalités, parfois criantes, qui existent actuellement dans l'entreprise, à l'école, dans la famille, par exemple. On dispose, grâce aux économistes et aux démographes, d'une multitude d'outils statistiques qui permettent aux spécialistes des sciences humaines de repérer et

d'expliquer certaines inégalités, aux militants associatifs d'agir pour alerter l'opinion, aider les victimes ou faire pression sur les pouvoirs publics. La question des inégalités liées au genre figure d'ailleurs parmi les enjeux saillants que les autorités politiques tentent de prendre en compte.

Parallèlement, l'opinion publique, surtout depuis quelques années, semble sensibilisée, à différentes échelles, par la question spécifique des violences dont sont particulièrement victimes les femmes et les jeunes filles. Les abus sexuels, les viols, commis parfois dans le cadre familial, ou encore les féminicides, sont des thèmes qui ont émergé tant dans les médias que dans les discours politiques, et des mesures de remédiation institutionnelles, sont mises en place, du moins en France. Lutter contre les violences faites aux femmes est devenu, et l'on doit bien entendu s'en réjouir, un sujet majeur en France. Une réponse juridique et administrative a ainsi été mise en place, afin de protéger les femmes, de les aider à se reconstruire et bien sûr de punir leurs bourreaux.

Globalement, le droit positif permet en France aux femmes et aux jeunes filles de disposer d'outils théoriquement efficaces. Ceux-ci envisagent doublement les femmes comme des catégories spécifiques de victimes. Pour certains, ils sont destinés à protéger les femmes de certaines violences particulières. D'autres visent à réduire les inégalités, à promouvoir l'égalité des chances entre les genres et à éliminer les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes. Cependant, dans ce domaine, le droit positif semble pour ainsi dire très en avance sur les mentalités et les représentations sociales. Ainsi, il subsiste un réel décalage entre d'un côté les principes et les objectifs que reflète le droit et, de l'autre, les comportements collectifs observables. Il apparaît que l'évolution de la société vers plus d'égalité entre hommes et femmes se heurte à de nombreux écueils.

On peut tout d'abord remarquer qu'il existe parfois des blocages sociaux ou psychosociaux qui s'opposent à l'usage du droit comme instrument de remédiation, alors même que les inégalités afférentes à ces blocages sont repérables, mesurables et explicables., Un exemple parmi bien d'autre serait fourni par l'étude des procédures de choix de filières d'« enseignements des lycéennes et des lycéens. Parfois, également, certains mécanismes générateurs d'inégalités genrées sont extrêmement difficiles à aborder par des outils de nature proprement juridique – à titre d'exemple, ici, on peut penser aux phénomènes liés à la « charge » que plusieurs sociologues, à la suite de Danièle Kergoat, ont pu étudier depuis les années 1990. Dans la mesure où la « charge mentale » est inégalement répartie selon les genres et est génératrice d'une pénibilité excessive pour les femmes, elle peut s'apparenter à une forme objective de handicap « invisible », mais sa prise en compte dans le droit s'avère problématique. Ces quelques exemples permettent de comprendre les limites du droit dans la lutte pour l'évolution de la condition féminine et ouvrent de nombreuses perspectives qui réclament l'éclairage de l'histoire.

D'une façon beaucoup plus générale, un regard sur l'histoire des femmes permet en effet sans doute de mieux cerner le problème qui nous

occupe. L'histoire des femmes est un sujet désormais bien documenté par les nombreux travaux qui le concernent, notamment grâce à Michelle Perrot, qui fut pionnière dans ce champ dans les années 80. Retracer les grandes étapes de l'émancipation apparente des femmes, mettre en évidence les grands jalons de leur conquête de droits civils et politiques apparaît aisé. Les dates emblématiques de cette évolution sont bien connues. Grâce à l'enseignement secondaire, les grandes dates de cette histoire sont même familières au grand public : 1944 pour l'ordonnance du GPRF accordant le droit de vote aux femmes, 1975 pour la loi Veil sur l'IVG ou 2000 pour la loi sur la parité en politique... Il en est de même pour les principales figures du féminisme, de George Sand à Simone de Beauvoir en passant par Louise Michel. Les luttes politiques pour l'obtention du droit de vote, de la fin du XIX^e^ siècle aux années 30, la participation des femmes à la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale, ou encore l'importance des revendications féministes dans le Mouvement de Mai 68 sont des sujets qui sont intégrés dans le socle patrimonial qui s'établit grâce aux programmes scolaires du secondaire. Bien que moins connue du grand public, l'histoire des organisations féministes (par exemple le MLF, Mouvement de Libération des Femmes, créé en 1970, dans le prolongement de Mai 68) a également été faite. Enfin, la publication en 2017, du monumental Dictionnaire des féministes dirigé par Christine Bard et auquel ont participé de très nombreux spécialistes, vient témoigner du dynamisme de la recherche historique dans ce domaine.

Immanquablement, ce que retient le public de ces éléments historiques est l'image d'une évolution assez linéaire tendant à un progrès lent mais certain vers l'égalité réelle entre les genres. Cette image somme toute rassurante et assez idyllique est sans doute partiellement trompeuse et même dangereuse, pour deux raisons principales. La première tient à ce qu'elle s'inscrit largement dans la temporalité courte du temps politique, dans la dimension de l'engagement militant et de l'événementiel historique. La seconde est qu'elle pousse à considérer que les changements sociaux constatés dans le champ de l'histoire générale des genres sont essentiellement induits par les actions dans le domaine politique et juridique. Or pour appréhender certains objets historiques, comme la place de la femme dans la société globale.

L'historien Ernest Labrousse remarquait jadis que l'on fait souvent l'histoire des changements car c'est la nouveauté qui frappe l'observateur. Il notait ainsi que l'on s'attache au mouvement, mais que l'on s'attarde plus rarement sur les résistances au changement, sur les inerties et sur les pesanteurs. Pour appréhender la question de la condition féminine et penser les rapports complexes entre femmes et mouvements à dérives sectaires, une approche historique privilégiant les phénomènes de temps long qui caractérisent les représentations sociales et les mentalités collectives semble féconde. En effet, cette approche permettrait sans doute de mieux catégoriser les différentes organisations à dérives sectaires dans leurs rapports aux genres, conçus comme des constructions sociales, comme des tissus de représentations mentales symboliques produites, véhiculées et entretenues par de multiples acteurs collectifs et intégrés, vécues, subies par les acteurs individuels. En croisant cette approche culturelle de l'histoire des genres avec le fonctionnement des phénomènes sectaires, on pourrait parvenir à caractériser plus précisément les rapports entre les, mouvements à caractère sectaire et la condition féminine. Ce travail permettrait par exemple de distinguer parmi les organisations dont les dérives sectaires sont patentes celles qui renforcent les stéréotypes dont se nourrissent les violences et les inégalités subies par les femmes de celles qui les exploitent en prétendant justement leur permettre d'y échapper. Il en résulterait, à n'en pas douter, une meilleure compréhension des phénomènes sectaires qui pourrait être utile à tous ceux, qui, comme les membres du CCMM s'engage pour défendre les principes de dignité humaine, et de respect des droits de la personne. ■

Trente ans après ...

Par Claire ROSEMBERG, Médecin, pédiatre

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant et ses 54 articles a été ratifiée par 195 États le 20 novembre 1989, malgré cela et les trente années écoulées, pour des millions d'enfants dans le monde, l'engagement pris du respect de ces droits n'a pas été tenu.

Le comité des Droits de l'Enfant de L'ONU chargé d'assurer le contrôle tous les 5 ans de la mise en œuvre de la Convention, en dépit de ses recommandations régulières, en fait le constat dans ses rapports successifs, la discrimination par le sexe pour les petites filles et les adolescentes s'ajoute à la vulnérabilité liée au jeune âge.

Le contexte politique, socio-économique, l'interprétation des textes religieux, les croyances traditionnelles, les replis communautaires contribuent à discriminer encore un peu partout des millions de femmes et à les maintenir dès leur enfance dans un état d'infériorité, de dévalorisation et de soumission ; et le premier de ces droits bafoués est celui du droit à la vie, l'ONU signalait en 2007 que 100 millions de naissances de sexe féminin manquaient à l'appel dans le monde (infanticides, désintérêt et absence de soins des premières heures, choix du sexe grâce aux techniques modernes).

Le bilan à l'échelle mondiale est encore alarmant dans certaines parties du globe les fillettes sont les premières victimes de la pauvreté ; malnutries, maltraitées physiquement, dévalorisées voire méprisées, sans éducation, elles sont astreintes aux tâches domestiques dès le plus jeune âge. Elles sont contraintes parfois, pré pubères, à des mariages arrangés, brisées physiquement et psychiquement, elles deviendront des femmes soumises si elles ne succombent pas avec leur nouveau né à une grossesse trop précoce à risques majeurs. Les mutilations génitales des filles sont toujours pratiquées avec leurs conséquences immé-

diates et à long terme sur la santé physique et psychique.

Les trois protocoles facultatifs ajoutés à la Convention en 2000-2001, ne sont pas pris en compte ou partiellement appliqués même par les pays qui les ont signés.

Le premier porte sur la non implication d'enfants dans les conflits armés et pourtant combien l'ont été récemment et le sont encore, le payant de leur vie ; de plus, les filles sont particulièrement exposées dans ce contexte aux violences de tous ordres dont sexuelles avec le risque de MST, de transmission du VIH et de grossesses après viols ; il faut signaler que parmi les enfants soldats, un tiers seraient des petites filles manipulées et droguées.

Le second proscrit la vente, la pornographie et la prostitution infantiles ; au-delà du tourisme sexuel là, encore y compris dans nos pays occidentaux, les fillettes sont les proies idéales, ce que facilite encore la cyber prostitution et la cyberpornographie.

Le troisième est une procédure internationale qui permet aux jeunes soutenus par un représentant adulte de déposer plainte pour violation de leurs droits, ceci ouvre des perspectives ; mais l'égalité des droits des femmes et sa mise en œuvre est loin d'être acquise dans le monde alors comment la voix des petites filles dénonçant leurs conditions spécifiques de vie et les injustices qu'elles subissent du fait de leur sexe pourrait-elle se faire entendre ? et pourquoi pas !

Cependant, des états signataires engagés ont commencé à mettre en place des mesures sociales, éducatives, une filles sur deux auraient accès à l'école bien qu'en en cycle court, une législation de protection dont l'application est encore timide. Actuellement dans un certain nombre de pays émergeants la loi interdit le mariage des enfants, mais il est bon de rappeler qu'aux États-Unis, quelques états autorisent encore ce type d'union dans certaines communautés !

Il est vrai que même les pays occidentaux ont encore bien du mal à faire évoluer les mentalités et les pratiques discriminatoires liées au sexe et doivent s'appuyer sur les recommandations quinquennales de la Commission pour avancer.

Ainsi en France dans son rapport de 2017, à la suite de la dernière évaluation de la Commission, le Défenseur des Droits soulignait tout ce qui restait encore à faire surtout en matière de prévention, d'information, de sensibilisation pour éradiquer les discriminations liées au genre. Certes la protection et l'aide sociale à l'enfance sont parfaitement encadrées par les textes législatifs, mais en difficulté dans la mise en œuvre de leurs missions dans certaines communautés, dans certains groupes à caractères sectaires où les petites filles et les adolescentes sont maltraitées et violentées ; de plus la paupérisation accrue, les flux migratoires qui font de la rue un lieu de vie et bien évidemment le développement des réseaux sociaux amènent à adapter les réponses à ces nouvelles données qui exposent les jeunes à denouveaux dangers, dont les filles jeunes sont les principales cibles.

La scolarisation pour tous, maintenant à partir de 3 ans, malgré son souci égalitaire masque encore trop souvent

une différence d'approche des savoirs, des centres d'intérêt, des jeux puis de l'orientation, en fonction du sexe : le « fameux cerveau rose opposé au cerveau bleu », affirmation nuancée par les neurosciences ; alors, les propos tenus, le regard porté sur les jeunes filles par l'entourage familial, les proches, les enseignants les confortent dans cette attitude de voie, de vie pré tracées en fonction de leur sexe, tant dans le domaine de la vie privée, des activités sportives et de loisirs que de la vie professionnelle. Nos sociétés modernes qui s'indignent de ce qui existe ailleurs ont encore beaucoup de chemin à parcourir pour que changent les mentalités, pour que dès la petite enfance les filles ne soient pas en partie conditionnées et ne puissent développer librement leurs potentialités dans tous les domaines .

C'est aussi le 25ème anniversaire de la Déclaration de Beijing où les femmes rassemblées ont établi un programme d'actions à mettre en œuvre à travers le monde pour l'autonomisation et le respect des droits fondamentaux humains des filles.

En 2012 la date du 11 octobre a été retenue pour être la journée internationale des filles afin de rappeler chaque année, par des manifestations diverses, ces droits et les avancées dans ce domaine.

Cette année, lors de cette journée, sous le thème « les filles, une force libre et inarrêtable » l'ONU femmes, relayée par l'UNICEF, diverses ONG et associations concernées, célèbre les progrès déjà réalisés et la participation de plus en plus active et militante de fillettes et d'adolescentes qui ont pris leur destin en mains et le font savoir malgré le danger encouru pour certaines. ■

Témoins de jehovah paradis pour pedophiles

Se présentant comme le « peuple pur de Dieu » le mouvement des Témoins de Jéhovah est digne de porter aujourd'hui le nom de Paradis pour pédophiles. Les procès affluent, les condamnations sont nombreuses, mais les membres de la secte continuent de nier l'évidence, la présentant comme un « mensonge de Satan . Ce livre présente tout autant le discours officiel que les preuves de ce qui s'avère être l'un des plus grands scandales religieux du vingt-et-unième siècle.

Auteur : Alexandre Cauchois, 2017, Essai.
Editeur : A.I.R.S.

L'Église catholique face aux abus sexuels sur mineurs

Depuis quelques années, dans l'Église catholique, c'est une avalanche de faits divers sordides et d'occultations, d'abus sexuels autant que de conscience et de pouvoir. Certes, de tels abus ont toujours existé, le secret est une chape trop lourde à lever, ébranlant l'institution au passage. Les révélations ne font que commencer. Mais que des clercs et des évêques, des personnes en poste de responsabilité dans l'Église catholique aient pu être à ce point impliquées dans ce scandale à vaste échelle, est incompréhensible.

Auteur : Marie-Jo Thiel, 2019.
Éditions : BAYARD

Parfum de vie

Par Bertran CHAUDET, membre du Collectif CCMM des victimes et familles de victimes du psycho-spirituel

Dans la tradition orthodoxe byzantine, la vocation profonde de la femme est d'être myrrophore, c'est-à-dire porteuse de parfum. Ainsi elles vont encenser toutes les pièces de leur maison pour y apporter la bonne odeur de la vie. Les femmes portent la vie ; ce qu'il y a de plus précieux, de plus puissant est porté dans la fragilité de leur chair. Elles sont les premières intimement touchées par ce mystère de vie qui les traverse. Elles sont en première ligne dans les maternités et dans les Ehpad, dans les lieux de soins palliatifs quand la vie quitte le corps. Elles accompagnent et sont les premières témoins de la vie, de la conception jusqu'à la mort. Patiemment elles vont prendre soin de l'enfant, s'oubliant souvent pour l'élever. Sur tous les champs de bataille, les hommes qui vont mourir crient encore secours à leur mère.

Ce parfum de la vie peut être senti, admiré, réconfortant, source de joie et de paix, mais il est insaisissable, comme la beauté. La beauté ne peut se prendre, elle ne peut que se recevoir comme un cadeau fragile, éphémère, cependant bien réel. La beauté est comme un parfum qui porte à espérer, à aimer mieux encore.

Les prédateurs veulent capter cette beauté et en jouir, par tous les stratagèmes, des plus grossiers aux plus subtils, des plus primaires aux plus rusés. Ils voient la femme comme objet de consommation, comme objet et non comme sujet.

Emmanuel Lévinas (1906-1995), ce grand philosophe, s'est intéressé à la phénoménologie de l'amour. Dans sa pensée nous sommes responsables de l'autre à l'infini, et la notion de transcendance surgit du regard que nous posons sur les visages de l'humanité souffrante.

Toute sa vie, Lévinas s'est interrogé sur la première question que Dieu pose à l'homme après la trans-

gression originelle au chapitre III de la Genèse. « *Où es-tu ?* » traduit autrement « *Où te caches-tu ?* ». L'homme se cache, il a peur, il a peur de la réalité du visage de l'autre, de l'Autre qui interpelle et interroge sa conscience et le ramène tant à sa propre dignité qu'à sa fragilité.

L'homme a voulu s'emparer du fruit au lieu de le recevoir, il a voulu le posséder au lieu de se donner. Prendre la beauté, se saisir du parfum pour le consommer dans une jouissance immédiate et toute-puissante est l'objectif irraisonnable des prédateurs.

Et l'homme va trouver une excuse à sa transgression, à son non-respect du visage de l'autre. Si nous suivons littéralement l'hébreu, il répond : « *C'est ça que tu as mis à mes côtés qui m'a donné du fruit* ». L'autre, la partenaire, le proche devient « ça ». Le cœur endurci par le désir de posséder chosifie l'autre. La femme n'est plus un être doué de mémoire, d'intelligence, de volonté, de sensibilité, d'émotion, mais un objet à consommer.

Lévinas a été traversé dans sa chair par les atrocités de la guerre, il a perdu ses proches, morts dans les camps de concentration. Et malgré tout, il avait le courage de dire : « *Je suis responsable de la responsabilité de l'autre. Être soi, c'est toujours avoir une responsabilité de plus que tous les autres* », et de citer la phrase de Dostoïevski, dans Les Frères Karamazov, « *Chacun est responsable de tout devant tous, et moi plus que tous les autres.* ».

Le respect que l'on doit aux victimes, la reconnaissance de ce qu'elles ont subi, la mise en œuvre de toutes les aides possibles pour les aider à se reconstruire, qui va jusqu'aux pénalités judiciaires pour leurs prédateurs, ne doit pas faire oublier qu'il est aussi de notre responsabilité de respecter le visage de l'autre, et de l'éveiller à la beauté et au parfum qu'il porte en lui, s'il l'a oublié. ■

Étouffée
Récit d'un abus spirituel et sexuel

Le témoignage bouleversant d'une femme sous emprise et abusée sexuellement par son accompagnateur spirituel. À 16 ans, en 1989, Sophie Ducrey rencontre la Communauté Saint-Jean, une des communautés catholiques qui a le vent en poupe. Ayant de fortes aspirations spirituelles, elle rencontre un prêtre qui va devenir son accompagnateur spirituel. La mettant sous emprise, il va abuser d'elle sexuellement pendant un an, à partir de ses 18 ans.

Auteur : Sophie Ducrey, 2019, Éditions Taillandier

.

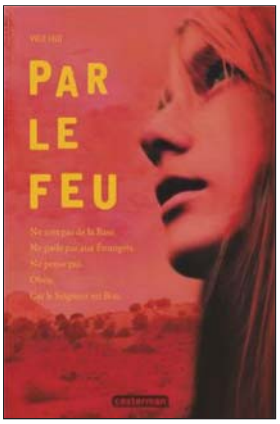

Par le feu

Avant, elle vivait derrière la clôture. Elle n'avait pas le droit de quitter la Base. Ni de parler à qui que ce soit. Parce que Père John contrôlait tout et qu'il établissait des règles. Lui désobéir pouvait avoir des conséquences terribles. Puis il y a eu les mensonges de Père John. Puis il y a eu le feu...

Auteur : Will Hill. Anne Guitton (Traduction), 2019, Éditions Casterman

Les femmes migrantes

Par Emmanuelle CERF, avocat au Barreau de Paris

Mercy est arrivée mineure en France. Par le biais de passeurs. Des passeurs de rêves, qui lui ont promis une vie meilleure. Mais pas n'importe quels passeurs. Ceux qui savent manipuler, embrigader, soumettre et détruire leurs proies. Jusqu'à leur faire perdre toute conscience de ce qu'elles sont. Ces femmes ont franchi les frontières, au péril de leur vie. Dans leur pays d'origine, elles ont été soumises à des rituels, droguées, scarifiées. Dans le cadre de cérémonies bien rôdées. Sacrifiées sur l'autel d'un sacré. Consacré par un culte.

Victime de prostitution forcée en Europe. En France. En Italie. Une exploitation reposant sur des mécanismes d'une surprenante subtilité. Un rite devant témoins en constitue l'amorce, le garant. Suivant un protocole scrupuleusement codifié. Associé à un ancêtre mythique divinisé dont l'autorité coutumière pèse de tout son poids dans le déroulé de la cérémonie. Un juju est alors confectionné : un petit objet constitué de cheveux, de poils, de rognures d'ongles et parfois même du sang menstruel de sa victime. Mercy a pris un engagement auprès d'une « mama », contracté une dette tellement élevée qu'elle pourrait passer le restant de sa vie à tenter de la rembourser. Un contrat est désormais scellé. Sa rupture attirerait folie, infortune, maladie, stérilité et ferait peser la mort de tout son poids sur elle ou ses proches. Consentement ou coercition. Ce rite tire son pouvoir d'un ensemble de normes largement intériorisées qui font écho à la déférence envers les aînés, le respect de la parole donnée ou encore la culture du sacrifice.

Mercy a été amenée en France. Encadrée. Sous bonne surveillance. Forcée à la prostitution par des proxénètes organisés en réseau. Souvent des femmes. Celles qui sont déjà passées par là. Issues de familles bien en-

deçà du seuil de pauvreté. L'une témoigne : « *Quand j'étais enfant, je mangeais les arrêtes de poisson. Tout ce qu'il restait une fois que les adultes s'étaient servis. Je les partageais avec mes frères et soeurs.* » Alors partir. Pourquoi pas. Vivre. Au péril de sa vie.

Forcée à la prostitution. Sa toute première fois. Violée. Elle est tombée enceinte. Puis forcée à l'avortement. Droguée pour qu'elle puisse continuer. Rapporter. Encore. Et rembourser sa dette. Sans fin.

Un jour elle a fait une rencontre, qui lui a ouvert une voie. Celle des possibles. Une association d'assistance aux prostituées victimes de traite des êtres humains. Elle s'est ouverte. Jusque franchir les portes d'un commissariat. Et tout déballer. La cérémonie du juju, la prostitution forcée, les maltraitances physiques et psychiques. Avec des copines. Car à plusieurs, on trouve la force.

Une enquête a été ouverte. Des investigations menées. Des interpellations. Des interrogatoires. Des confrontations devant le juge d'instruction. Ces auditions douloureuses qui ont ravivé le calvaire qu'elle avait enduré. Jusqu'au procès. Lors duquel elle viendra témoigner. Et sera à nouveau confrontée à ses bourreaux. Calmes, impassibles, niant les faits. Mais qui n'auront de cesse de l'intimider pendant tous ces longues heures d'audience d'une terrible violence. Par des regards. Des attitudes.

Mercy a pu déposer une demande de protection auprès de l'État français. Qui l'a autorisé légalement à demeurer sur son territoire. À se remettre. Se reconstruire. Reprendre goût à la vie. Dans un pays étranger. Loin des siens. Elle n'a plus le choix. Dans un temps où un retour au Nigeria serait synonyme de mort.

Dans sa fuite, sur le chemin de son exil, elle a dû affronter de nouvelles violences. En Libye. Vendue, violée, forcée à la prostitution. Elle a traversé la mer Méditerranée au péril de sa vie. Pour l'Italie. Où elle a été soumise à un réseau de traite.

Mercy vivra avec ses traumatismes. Les réminiscences, les cauchemars insidieux.

«*Ces ressassement intrusif et insistant, dont les perceptions traumatiques échappent à l'oubli et réduisent la temporalité à un présent d'horreur. Telle est la mémoire traumatique : un présent qui ne passe pas au passé (...) La question demeure : comment se reconstruire lorsqu'on est pris dans les mailles d'une expérience qui ne se laisse pas oublier ?* »

Car « *le psychautrauma a la particularité de coloniser les victimes qui ont subi des violences : même vingt, quarante, soixante ans après, au hasard d'une situation qui fait lien avec ce qu'elles ont subi, elles peuvent revivre l'événement à l'identique, comme une véritable machine à remonter le temps, et avoir la même sensation de mort imminente, de détresse épouvantable et de douleurs effroyables.* » (« Exil et violence politique, les paradoxes de l'oubli », Centre Primo Levi, vivre après la torture, Ed. Eres 2019).

L'oubli appartient à la nuit. Léthé est emprunte d'une ascendance nocturne marquée d'ombre et de conflit. Elle est « *le nom d'un fleuve des Enfers qui dispense l'oubli aux âmes des défunts.* » (H. Weinrich, Léthé. *Art et critique de l'oubli*. Paris, Fayard, 1999, p.18).

Aujourd'hui, Mercy bénéficie d'une place dans un centre pour femmes victimes de violences. Loin du lieu même

où s'est tenu le procès. Car elle craint les représailles du réseau. Elle a brisé le contrat qui lui avait été délivré lors du rite. Brisé le silence qui la liait.

Elle cherchera une formation, un travail. Avec difficultés. Ne maîtrisant pas la langue.

Elle se prostituera encore quelques temps. Peut-être. Pour elle cette fois. Pour survivre. Ici en France.

Anna est professeur d'anglais. Arrivée en France de Tbilissi avec son fils mineur fortement handicapé. Violenté par un père qui ne supportait pas son handicap. Sans pouvoir obtenir aucune protection des autorités géorgiennes contre ce mari violent. Son fils est atteint d'encéphalopathie bilirubinique depuis la naissance, source de séquelles graves, cognitives et motrices. Seule, elle a déposé une demande d'asile auprès de l'État français. Rejetée par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides – organisme chargé d'examiner les demandes d'asile) après entretien, elle a décidé de faire appel de cette décision devant la Cour nationale du droit d'asile. À la Cour, pour Anna et son fils, on a ouvert la double porte. Pas celle qui leur accordera une protection mais celle que l'on fend lorsqu'on entre dans une salle audience en chaise roulante. Son fils, 16 ans. Lourdement handicapé. Elle est dévastée. Davantage préoccupée en cet instant par l'état de son fils que par cette audience, aux termes de laquelle un juge unique statuera sur son sort. Son avenir et celui de son fils, pour lequel elle s'est battue jusqu'à se mettre en danger. Jusque traverser un continent. Un juge unique qui statuera selon son intime conviction. Seul. Aucun assesseur pour poser une question, avancer un argument en cours de délibéré qui, peut-être, aurait pu faire

basculer la vie de cette femme. La Géorgie est un pays dit sûr par l'administration française. La conséquence en est qu'Anna n'est pas entendue par une formation collégiale mais par un seul juge. Une accélération des procédures sur fond de maîtrise des coûts budgétaires et dont pâtissent les plus vulnérables. Le juge unique, qui devait rester l'exception, est devenue peu à peu la norme. La demande d'Anna sera rejetée une semaine plus tard par la Cour. Elle devra rapidement quitter le logement qu'elle occupait avec son fils.

Yamina a fui l'Algérie. Directrice d'une école. Elle avait pendant des années subi un mariage forcé et les violences qui lui sont inhérentes. Pendant toutes ces années de calvaire, elle avait caché son homosexualité. Dans un pays où aujourd'hui encore l'homosexualité est un délit puni par la loi. Vilipendée par ses amis et sa famille, son amie a été enlevée par des fondamentalistes religieux. Ceux qui ont proféré des menaces à son encontre. Du fait des violences subies et de ses craintes de persécution, Yamina a été reconnue réfugiée par la Cour en raison de son appartenance à un groupe social au sens des stipulations de la Convention de Genève de 1951 sur le droit des réfugiés. Parce que les personnes homosexuelles constituent, notamment en Algérie, en raison de leur identité et de leurs caractéristiques communes, un groupe social perçu comme tel tant par les institutions que par la société environnante et sont victimes, à ce titre, de persécutions spécifiques. Yamina a pu se

reconstruire et refaire sa vie en France.

Et il y a ces pays dont les femmes ne s'échappent pas ou peu. Y subissent les pires atrocités sans pouvoir les fuir. L'Afghanistan. Le Pakistan. On ne voit que des hommes ou presque arriver en Europe. Les femmes sont restées prisonnières des lourdes chaînes patriarcales qui les accablent chaque jour davantage. Et lorsqu'elles parviennent à s'en échapper, souvent avec un conjoint, elles se voient rattraper en France par l'épouvantable. Telle Nadja qui, arrivée en France, a voulu se soustraire à l'emprise de son époux. Hébergée par des collectifs de citoyens, cachée pour échapper à la violence. Il l'a retrouvée. En France. L'a brûlée sur la place publique devant leur enfant. Comme on le fait en Afghanistan, avec les femmes trop libres.

En d'autres temps. En d'autres lieux. Au Québec, la commune d'Hérouxville, près de trois-Rivières, a estimé nécessaire de se doter d'un « code de vie ». La municipalité a précisé, parce qu'il était besoin de le rappeler : « *Nous voulons surtout informer ces nouveaux arrivants que le mode de vie qu'ils ont abandonné en quittant leur pays d'origine ne peut se reproduire ici et qu'il exige un mode d'adaptation à leur nouvelle identité sociale.* » On y lit notamment : « *Nous considérons que les hommes et les femmes ont la même valeur. À cet effet, une femme peut, entre autres : conduire une voiture, voter librement, signer des chèques, danser, décider par elle-même, s'exprimer librement, se vêtir comme elle le désire tout en respectant les normes de décence démocratiquement votées et les normes de sécurité publique, déambuler seule dans les endroits publics, étudier, avoir une profession, posséder des biens, disposer de ses biens à sa guise. Par conséquent, nous considérons comme hors norme toute action ou tout geste s'inscrivant à l'encontre de ce prononcé, tels le fait de tuer les femmes par lapidation sur la place publique ou en les faisant brûler vives, les brûler avec de l'acide, les exciser, les infibuler et les traiter en esclaves.* »

Pourtant, en août 2019, une femme était brûlée vive par son époux à Quebec. Elle était réfugiée. Victime de violences conjugales, elle avait été placée avec ses enfants dans une maison pour femmes en difficulté. (Code de vie d'Hérouxville 2007, http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2772394)

Au temps présent. En ce lieu qu'est l'Europe. La France. Les femmes sont encore aujourd'hui les premières victimes de violences. Comme si elles étaient destinées à devoir se battre constamment pour voir reconnaître l'égalité de leurs droits. Pour justifier de la disposition de leurs corps. Pour leur dignité. Pour Leur liberté. ■

La place des femmes dans les groupes à caractéristiques sectaires

Par Florence PINLOCHE, psychologue clinicienne

Les ravages des groupes à caractéristiques sectaires se retrouvent dans toutes les classes sociales et dans tous les milieux, seules les thématiques rencontrées peuvent être fonction de la culture ou des revenus des individus. Par exemple, la mouvance du *New Age* séduit particulièrement les occidentaux de culture catholique (quel que soit leur niveau de revenus).

De manière générale, les femmes ne sont pas plus souvent victimes d'emprise sectaire[1] que les hommes et elles endossent les même positions et rôles que les hommes dans ces groupes. Citons par exemple : le gourou/la gourelle, la femme/l'homme adepte, la mère/le père adepte, la mère/le père qui sort du groupe sans pouvoir en faire sortir ses propres enfants, ou encore la femme/l'homme désespéré de voir un de ses proches sous emprise. Cela signifie que le genre n'influe pas dans les rôles des protagonistes au sein du groupe sectaire : les femmes et les hommes occupent les mêmes places et peuvent être bourreau comme victimes. De même, les conséquences dans la vie des individus, les souffrances, les pertes et les traumatismes, sont identiques que l'on soit homme ou femme.

Cependant, certains récits soulignent une différence lourde de conséquences pour les femmes entre le traitement réservé aux hommes et celui réservé aux femmes : la position rétrograde qui leur est attribuée dans une partie des groupes à thématiques religieuse et les abus sexuels dont elles peuvent être victimes au sein des groupes sectaires.

Place de la femme dans les groupes religieux

La conception de la femme est particulièrement rétrograde dans les groupes à caractéristiques sectaires qui se réclament du religieux. Par exemple, les femmes ne

doivent porter que des jupes, doivent obéissance à leurs maris, ne peuvent pas donner leur avis, ne peuvent pas évoluer dans la hiérarchie…

Cette position dévalorisante découle du fonctionnement d'un groupe à caractéristiques sectaires. En effet, pour maintenir son emprise et la cohésion du groupe, le gourou doit mener un contrôle strict de ses adeptes. Ces derniers doivent suivre aveuglément les ordres et se conformer à une idéologie caricaturale. Le choix et la nuance n'existant plus pour un individu sous emprise.

Les femmes dans les groupes à caractéristiques sectaires, trop souvent victimes d'abus sexuels

Pour un gourou/une gourelle, l'intérêt premier est d'avoir une emprise totale sur ses adeptes. Il/elle se sent exister à travers son rôle dominant, à travers la soumission qu'il/elle impose à ses adeptes dans tous les domaines de leur vie (professionnel, sentimental, relationnel, santé, alimentation, éducation).

À ce premier intérêt vient s'ajouter l'attrait pour l'argent, les adeptes étant très souvent dépouillés de leurs biens, et la volonté de domination sexuelle à travers le choix imposé du partenaire, ou bien par les attouchements, voire les viols.

L'emprise mentale dont sont victimes les adeptes ne leur permet pas de s'opposer, ni d'analyser une situation à travers leurs propres valeurs. Cette altération du jugement et de la capacité de réaction permet au gourou d'imposer ses volontés jusque dans le domaine privé de la sexualité. En plus d'assouvir ses fantasmes, la soumission sexuelle permet au gourou d'avoir un contrôle total sur les individus et de briser intégralement leur capacité de résistance.

Il existe des groupes dont la seule raison d'être est de permettre au dirigeant de satisfaire ses fantasmes. Citons à titre d'exemple l'affaire du « Jogging rose »[2], un cabaret dont le fonctionnement s'assimile à celui d'un groupe sectaire et où les employées devaient avoir des rapports sexuels avec leur patron.

Cependant, dans la majorité des groupes où se produisent ce type d'abus, les victimes représentent une minorité cachée d'adeptes et la thématique affichée n'a rien de sexuel. Pour illustrer ce propos, présentons l'histoire d'une femme qui s'est récemment confiée auprès du CCMM. L'intérêt personnel de cette femme pour le chamanisme et la spiritualité l'a amené à suivre les enseignements d'un homme qui prétend être chaman. Au bout de plusieurs mois, il lui a expliqué que pour approfondir son enseignement, des relations sexuelles entre eux étaient nécessaires. Les autres participants n'étaient pas informés de ces séances intimes et la victime ne savait pas que d'autres femmes subissaient le même type « d'enseignement ».

Le gourou obtient les faveurs des adeptes en promettant une guérison, un mieux-être, une spiritualité plus intense, ou encore en affirmant que c'est une nécessité pour progresser sur le cheminement personnel. Il s'agit ici d'une relation subie à la suite d'un mensonge et non pas d'un acte résultant d'un désir sincère. De plus, le gourou est dans une position d'autorité. L'emprise et la position du gourou permettent à ce dernier d'obtenir ce qu'il souhaite sans avoir recours à la force. La honte résultant de cet abus permis par la seule contrainte psychologique va emmurer les victimes dans le silence.

Les abus sexuels sont le fait du leader du groupe. Il existe cependant de rares groupes où les adeptes sont encou-

ragés à abuser d'autres adeptes majeurs, voire mineurs[3].

Par ailleurs, la prostitution (passée ou actuelle) est facilement valorisée dans ces groupes déviants, ou bien ses conséquences sont minorées. Le déni des traumatismes liés à cette activité altère la confiance en soi de l'adepte et lui fait encore un peu plus perdre ses repères. Les situations liées à la prostitution rencontrées par le CCMM concernaient toujours des femmes.

Dans le cas des dérives sectaires, de même que dans la société en général, les hommes sont les principaux auteurs des abus sexuels et les femmes en sont les principales victimes. Cette réalité fait écho à la prise de conscience actuelle sur les violences que subissent les femmes au sein de leur couple.

Les femmes victimes de violences conjugales

De nombreuses femmes victimes de violences conjugales font appels au CCMM car elles sont victimes de l'emprise exercée par leurs compagnons. En effet, l'emprise, c'est-à-dire le fait de priver un individu de son libre arbitre et de sa capacité à raisonner, n'est pas un processus spécifique aux dérives sectaires. Bien au contraire, il se retrouve dans de nombreux contextes : au sein de la famille, du couple, dans une thérapie déviante, ou encore dans une escroquerie.

Cependant, la situation de ces femmes est différente car quitter leur bourreau ne signifie pas pour elles la fin de leur souffrance car les coups et le harcèlement ne s'arrêteront pas nécessairement avec la séparation.

C'est l'inverse qui se produit dans la situation des anciens adeptes : il est exceptionnel qu'un(e) dissident(e) soit victime de harcèlement, de violence ou de meurtre de la part du gourou ou du groupe.

Les mouvements sectaires engendrent des souffrances immenses et causent des dégâts difficiles à réparer, tant pour les victimes que pour leur famille. L'adhésion à ces groupes déviants est encore plus préjudiciable pour une femme que pour un homme car son intégrité physique peut être atteinte et son estime d'elle-même est mise à mal par le fonctionnement souvent patriarcal du groupe.

Actuellement, un large mouvement en faveur de l'égalité des sexes agite la société, et les violences faites aux femmes sont enfin reconnues comme inacceptables. Cet élan devrait être bénéfique aux femmes victimes de mouvements sectaires car le concept d'emprise commence à être perçu comme central dans la mise en place des violences physiques et psychologiques. Cependant, l'emprise mentale doit être mieux connue par les différents professionnels intervenants auprès des victimes afin que ces dernières voient leur statut de victime reconnu par la justice et que leur bourreau soit condamné en fonction des réels dommages subis. ■

1. Selon le Larousse, l'emprise est un « ascendant intellectuel ou moral de quelqu'un ; influence de quelque chose sur une personne : être sous l'emprise d'une passion ».
   https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/emprise/29011
   Dans le cas d'une dérive sectaire, il est commun d'employer l'expression « emprise mentale », qui souligne la volonté d'un individu de prendre possession du psychisme d'un autre individu en agissant sur sa volonté, ses souvenirs et ses émotions.
2. https://www.lemonde.fr/societe/article/2009/05/12/le-jogging-rose-et-les-derives-sexuelles-de-son-boss-aux-assises_1191996_3224.html
3. Amoreena Wincler, « Purulence », Angoulême, ego comme X, 2009.
   https://www.ina.fr/video/CAB93034615

Particularités de la femme gourou : Y a-t-il des particularités ?

Par Francine CAUMEL-DAUPHIN, sage-femme

Au XVIIIe siècle, l'abbé Jean-Baptiste Grégoire dans son Histoire des sectes religieuses fondées par des femmes, remarquait que la dévotion des femmes tient plus au cœur, et celle des hommes à l'esprit, les hommes sont dirigés par « la conviction, filles du raisonnement » et les femmes « sont gouvernées par la persuasion, fille du sentiment ».

Il écrivait aussi : « chez les femmes, presque tout se réduit, dit-on à l'amour du plaisir et du pouvoir ; mais leur passion la plus énergique est communément celle d'exercer sur les autres une autorité réelle ou d'opinion ».

Ainsi, au Moyen-Age, Marguerite Porrete et cent autres femmes, associant la dévotion à la lubricité, ont entraîné à leur suite des foules d'adhérents. Naturellement enclines à dominer, des femmes ont souvent manifesté cette propension en s'immisçant dans le ministère ecclésiastique auquel elles ne peuvent prétendre, telle Guillemette la Milanaise qui prêchait en habits sacerdotaux et donnait la tonsure aux femmes de sa secte. Certains mouvements donnèrent cependant une place

égale à celles des hommes : la secte des Brownistes à la fin du XVIe ème siècle, les quakers ou société religieuse des amis au XVIIe siècle, au siècle suivant Jacqueline-Aimée Brohon fonde l'Ordre des Victimes dont le collège apostolique est composé par moitié d'hommes et de femmes.

Les évènements de la Révolution ont alimenté l'exaltation de certaines prophétesses, Catherine Théot, devineresse, surnommée « la Mère de dieu » se dit investie d'une mission spirituelle et réunit autour d'elle de nombreux disciples qui attendront la venue d'un messie.

Au XIXe siècle, ces prophé tesses se rattachent à la mouvance illuminée et philanthropique : La baronne

Barbara Juliane von Krüdener, mystique qui prédisait au peuple le jour du jugement dernier et nourrissait les affamés ou Suzette Labrousse qui se disait « la femme de l'Apocalypse » et prédisait la chute du pouvoir temporel du pape.

De récentes affaires ont montré des femmes poussées dans leurs actes par des délires mystiques plutôt que scientifiques : Françoise Dercle qui dit évoluer dans une troisième dimension et croit à la puissance de l'esprit, Maud Pison qui se déclare une réincarnation de la Vierge de l'Apocalypse ou encore Éliane Deschamps qui reçoit des messages de la Vierge, du Christ.

Elles ont souvent un esprit brillant, tout au moins le prétendent elles, des titres universitaires, parfois usurpés, elles créent des structures, ainsi Maud Pison fonde un Institut de Recherches Psychanalytiques. Elles ont un sens aigu de la séduction et de la communication ; ce sont souvent de très fines psychologues, elles se présentent fréquemment sous cette étiquette et des tribuns remarquables, jouant admirablement de leur charisme. Ces derniers éléments sont communs aux gourous des deux sexes ainsi que des tendances à la mégalomanie les poussant à créer un groupe pour dominer, imposer une doctrine, monopoliser le savoir. Comme les gourous, les gourelles ont des personnalités pathologiques relevant de la perversité narcissique : si dans la population générale 25 % des pervers narcissiques identifiés sont des femmes, cette proportion est beaucoup plus importante dans le domaine sectaire.

Ce sont de grandes séductrices qui savent capter l'attention en société par leur beauté, leur charme et/ou leur magnétisme. Certaines, cependant, présentent des troubles alimentaires à type de boulimie ou d'anorexie ; cette catégorie de femmes éprouvent une haine profonde pour les hommes, bien dissimulée sous des aspects charmeurs et séducteurs ; elles jouent souvent le rôle de « la mère idéale », passant pour des saintes. On les rencontre dans des professions narcissiquement gratifiantes ouvrant la possibilité d'exercer un pouvoir sur autrui : métiers de la santé, enseignement, postes à hautes responsabilités.

Ces personnalités surprennent, car on ne s'attend pas à un telle pathologie chez une femme. Le temps d'approche de leur cible est plus long, elles prennent le temps de l'étudier afin de découvrir les éléments qui qui vont leur permettre d'asseoir leur manipulation ; elles utilisent le sexe comme moyen de contrôle, les gourous, sont eux d'avantage dans l'utilisation du plaisir pour rendre l'autre dépendant.

Dans l'ensemble ces femmes gourelles peuvent aller plus loin et être plus dangereuses que les hommes pervers narcissiques, mais leur emprise et leurs manipulations sont tout aussi machiavéliques ; De plus ,ce sont bien

souvent de grandes paranoïaques, Maud Pison, Yvonne Trubert qui fut la gourelle de la secte IVI (Invitation à la Vie) illustrent ce trait par une agressivité quasi permanente devenant à leur tour de grandes persécutrices ; on peut évoquer Françoise Dercle qui contrôlait toutes les correspondances, imposait un travail pénible, incitait à des délations écrites, humiliait sexuellement ses adeptes. Certaines font preuve d'une imagination débridée : Éliane Deschamps, dite « la petite servante », fondatrice de « Amour et Miséricorde » décrivait l'apparition de la Vierge tous les ans dans la nuit du 15 au 16 août ; d'autres encore n'hésitent pas à pratiquer l'exorcisme c'est le cas de Méline J surnommée « Maman », grande prêtresse vaudou en région parisienne dont l'instruction est en cours qui infligeait des coups de fouet à ses adeptes qu'elles humiliait et arrosait du sang d'animaux sacrifiés.

Si les hommes gourous se présentent souvent comme la réincarnation d'un chef spirituel, les femmes peuvent l'être également, ou le représenter Grete Haûsler a créé le Cercle des amis de Bruno Grôning (CABG) pour perpétuer l'influence du Maître sur les esprits, elles dirigent fréquemment des groupes de prières, tel IVI ou encore « Marie, porte du ciel », à l'ile de la Réunion, animé par Cécile et Augustin Valencourt (ancien policier) ; Anne Merlo anime le mouvement du Renouveau Charismatique, prône l'unité des chrétiens et milite pour une nouvelle Eve à grand renfort de DVD largement distribués ; Mélanie Demir administre un cyber-groupe sous le titre « je suis le chemin, la vérité et la vie » : la spiritualité est un domaine largement occupé par les femmes avec tous les supports actuels.

Le domaine du bien-être est Un terrain d'exploitation désigné :Gabrielle Frechette est la créatrice du Centre Reine de la paix, elle prétend qu'un esprit s'empare de son corps et parle à travers elle, qu'elle est chamane, se fait appeler Séréna ; dans ce centre on pratique l'expérience de la sudation baptisée « mourir en conscience » et une adepte en a fait l'expérience réelle en 2007,

Enfin ,il est important de souligner que les mouvements sectaires animés par des femmes ne terminent pas leur existence par la violence des armes, contrairement à certains conduits par des hommes, il n'y a pas de suicides collectifs.

En conclusion : on peut affirmer que les gourelles ont des particularités mêmes si beaucoup de traits sont communs avec les gourous masculins.

Quelques-unes se présentent comme l'incarnation de la Vierge ou d'une sainte (sainte Thérèse par exemple), mais la plupart se disent en contact avec l'au-delà avec des mondes parallèles, ou directement avec Dieu, Jésus-Christ ou la Vierge ; elles incarnent d'avantage le mysticisme et les hommes plus volontiers la force et le pouvoir, elles sont aussi dans le pouvoir, mais un pouvoir masqué par le mystère et qui ne peut être décrypté que par elles.

Parce que ce sont des femmes, on se méfie moins d'elles et cela leur permet de prendre davantage le temps de jauger leur proie, de bien la connaître et ainsi de la « tenir » plus profondément et plus durablement. Je n'hésiterai pas à les considérer comme plus dangereuses que leurs homologues masculins.■

Les mineurs face à l'emprise mentale

Colloque du CCMM Ile-de-France, 19 octobre 2019
Idées-forces des intervenants

Introduction, par Laure Telò, présidente du CCMM Ile-de-France

Cette année, nous parlerons des enfants

- Pas de ceux que l'ont côtoient tous les jours, non, vous parler de ceux que l'on ne voient pas, à qui on a ôté une vie sociale, normale
- de ceux nés au sein d'une secte vivant en communauté,
- de ceux séquestrés par leurs parents embrigadés,
- de ceux que l'on voit mais qui ont interdiction formelle d'avoir cette vie d'enfant !

C'est la disparition du temps de l'enfance, si précieuse.

Plus tard ce jeune adulte, privé de tout esprit critique individuel, mais d'une extrême fragilité émotionnelle craindra de s'émanciper et de délaisser les repères qu'il a toujours connus.

Par ailleurs, on le sait, les systèmes clos favorisent la maltraitance et les sévices sexuels, ainsi que la mise en danger de leur vie, par exemple ces parents canadiens qui ont refusé que leur enfant de cinq ans bénéficie d'une transfusion sanguine pour une opération délicate.

Ce sont aussi ces jeunes qui se laissent abuser par des slogans racoleurs qui pullulent sur Facebook et les réseaux sociaux, abusés aussi par ces gourous autoproclamées qui déploient en toute impunité leur emprise.

Ces pièges qui séduisent les jeunes sont nombreux, divers, protéiformes. Au fond, ce sont des mantras *New Age* distillés par des influenceurs aux discours pseudo-scientifique propagés sur internet et les réseaux sociaux.

Autant de prédateurs devant lesquels le mineur est, la plupart du temps, démuni.

L'Enfant ! L'être le plus vulnérable au monde, la proie la plus facile.

Est-ce bien nécessaire, dès lors, de vous dire solennel-

lement que de le protéger des dérives sectaires, de sa naissance à l'adolescence, doit absolument être une priorité nationale ? Ce sont nos futures générations !

[...]

On estime à plus de 80 000 le nombre de mineurs élevés dans un contexte sectaire.

A côté des grands groupes connus, organisés, hiérarchisés, il existe un ensemble diffus de micro groupes informes plus ou moins liées à des méthodes, des doctrines ou des pratiques, également dangereuses pour ce public fragile.

Il y a quelques années le Président de la Miviludes, estimait que les conséquences de ces dérives sectaires sur les mineurs relevaient du drame national.

Il est sans doute temps de mesurer toutes les conséquences psychologiques sur ces enfants et enfin diligenter des actions !

[...]

Les sectes sont assises sur des « trésors de guerre », difficile de les déloger, c'est sans compter sur notre farouche volonté de continuer notre combat.

Faire vivre une véritable enfance à toutes ces petites victimes, tel est l'objectif ! ■

Nicolas Jacquette, Directeur d'une agence de communication éthique

Un enfant, élevé au sein d'une secte, telle que celle des témoins de Jehovah, subit dans son éducation de nombreuses emprises qui vont produire autant de dommages : sociaux, affectifs, psychologiques, culturels, médicaux ou éducatifs. Combien d'enfants sont touchés ? Que peuvent tenter de faire les institutions et comment les sectes peuvent tromper ces mesures ? Quelle politique de prévention doit-on mettre en place ? ■

Grégoire Borst, Professeur en psychologie à l'Université Paris-Descartes – Chercheur sur la Psychologie du Développement et de l'Éducation de l'Enfant

L'adolescence constitue une période de sensibilité extrême du cerveau à l'environnement et plus spécifiquement au contexte social. Cette période de la vie se caractérise par une prise de risque accrue et par une recherche de sensations fortes en présence de pairs. Les adolescents sont donc plus susceptibles d'être influencés par un tiers, a fortiori depuis l'émergence des réseaux sociaux. Quelles sont les particularités du cerveau des adolescents et les interventions qui peuvent être développées sur la base de ces connaissances pour aider les adolescents à prendre des décisions rationnelles et à exercer leur esprit critique ? ■

Laurence Peyron, Conseillère Éducation à la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES)

La Miviludes, et notamment son pôle Mineurs, constitue un observatoire des dérives sectaires et leurs modes opératoires dans le champs de l'éducation. Elle prend aussi des mesures et conseille le législateur pour la protection des mineurs et l'intérêt supérieur de l'enfant. Pour évaluer une situation, la Mission définit des situations à risque et des faisceaux de critères. Sur cette base, elle détecte des courants porteurs, des portes d'entrées, elle qualifie les publics visés et la nature des risques. En tant que lanceur d'alerte, la Mission a identifié de nombreuses pratiques inquiétantes et, en tant qu'acteur, elle a traité de nombreux cas. ■

Thomas Durand, Auteur, dramaturge et vidéaste pour la chaîne Youtube zététique « La tronche en biais »

Sur les réseaux sociaux, et notamment sur la plate-forme Youtube, on peut trouver de nombreux pièges qui séduisent les jeunes (des propos *new-age-compatibles* tenus par des influenceurs, des discours antiscience ouanti-élite, par exemple).

Cependant, il serait dangereux de tenir un discours qui condamnerait seulement Internet alors que l'environnement autour (médias, familles, politiques, édition...) a les mêmes travers. Cette stigmatisation risque de provoquer un rejet de la part des jeunes qui voient bien qu'Internet n'a pas le monopole de ces problèmes.

Il faut plutôt développer une exigence générale vis-a-vis des propos trompeurs et il faut commencer là où on peut agir : les espaces sociaux régis par des règles professionnelles, en particulier les médias. La réponse à ces menaces passe par une littératie scientifique et rhétorique par la population, en particulier des plus jeunes. ■

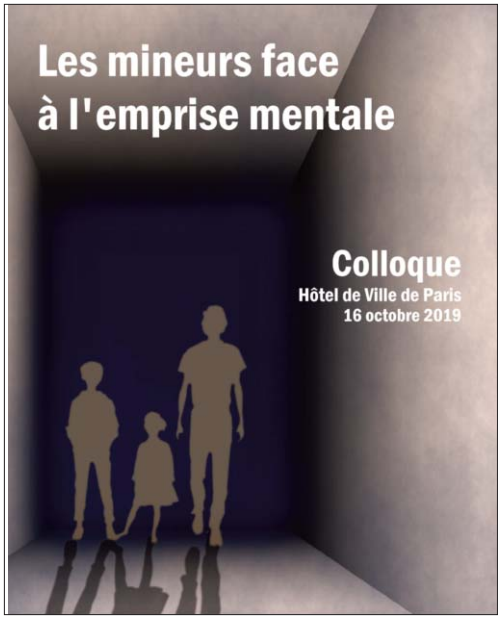

Actes du Colloque du 16 octobre 2019:
Les mineurs face à l'emprise mentale –
Éditions CCMM, mars 2020 -
À se procurer sur le site ccmm.asso.fr

FECRIS

ANNONCE

Colloque FECRIS 2020

DÉRIVES SECTAIRES ET ABUS SEXUELS

Vendredi 3 avril 2020

8h45 - 17h00
Nombre de places limiité
(Sur inscription uniquement)

Palais des Congrès de Marbella
2 Avenida José Mélia
29600 Marbella –Espagne

Interprétation simultanée
en Anglais – Français

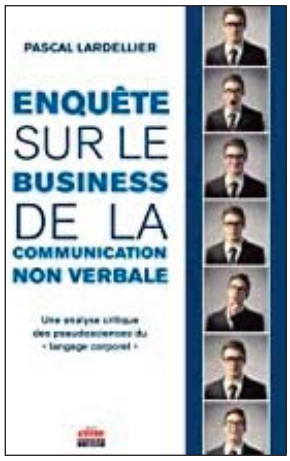

Enquête sur le business de la communication non verbale : Une analyse critique des pseudosciences du « langage corporel »

Les relations interpersonnelles fascinent, avec leur part de mystère. Ces rapports sont faits de mots et de gestes. Existe-t-il pour autant un « langage secret du corps », qui dévoilerait nos intentions et révèlerait même notre nature profonde ? Depuis quelques années, nombre d'ouvrages proposent de « décoder les gestes » et de « décrypter le sens caché du non-verbal ». De nouvelles « disciplines » (telle la « synergologie ») affirment permettre de « lire dans autrui à livre ouvert ».

Auteur : Pascal Lardellier
Éditeur : EMS, 2017

Le développement (im)personnel, Le succès d'une imposture

Comment se « développer » quand on est sans cesse « enveloppé » par des coachs ? Comment le développement serait-il « personnel » quand guides et manuels s'adressent à chacun comme à tout autre ? La philosophe Julia de Funès fustige avec délectation les impostures d'une certaine psychologie positive.

Pourquoi le développement personnel, nouvel opium du peuple, rencontre-t-il un tel engouement ? Sur quels ressorts psychologiques et philosophiques prend-il appui ? L'accomplissement de soi ne serait-il pas à rechercher ailleurs que dans ces (im)postures intellectuelles et comportementales ? Pour lutter contre la niaiserie facile et démagogique des charlatans du « moi », Julia de Funès propose quelques pépites de grands penseurs. Si la philosophie, âgée de 3 000 ans, est toujours là, c'est qu'en cultivant le point d'interrogation, elle développe l'intelligence de l'homme, fait voler en éclats les clichés et les lourdeurs du balisé, et permet à chacun de mieux affirmer sa pensée et vivre sa liberté. L'esprit n'est jamais mort, la réflexion ne rend pas les armes, une libération est toujours possible !

Auteur : Julia de Funès
Editions de L'Observatoire, 2019

Des têtes bien faites Défense de l'esprit critique

L'esprit critique est sur toutes les lèvres. Depuis l'explosion des fake news diffusant sur Internet, des rumeurs trompeuses, des théories du complot poussant certains jeunes sur la voie de la radicalisation, il semble que nous vivions dans un monde parsemé de pièges pour nos cerveaux trop enclins à croire. Des philosophes et des chercheurs tentent de comprendre ce qui nous rend si prompts à adhérer à des idées parfois farfelues, pourquoi notre raison, en général efficace, recèle quelques « bugs », que d'aucuns ne se privent pas d'utiliser. De leur côté et dans le même objectif de défense intellectuelle, des vidéastes, des journalistes, des médiateurs et des enseignants tentent de développer l'hygiène mentale de leurs contemporains par divers moyens. Dans cet ouvrage, les chercheurs exposent certaines failles mentales qui nous rendent vulnérables aux erreurs, tandis que les médiateurs témoignent des pratiques qu'ils ont mises en place pour participer à l'effort pédagogique. Ensemble, ils imaginent une approche critique de l'autodéfense intellectuelle, une collaboration à venir pour un enseignement de l'esprit critique fondé sur les preuves.

Auteurs : Nicolas Gauvrit, Sylvain Delouvee
Éditeur : EMS, 2017

L'enfant aux étoiles

Emmanuelle Di Mambro, « l'enfant aux étoiles », était la fille de Joseph Di Mambro, Grand maître de l'Ordre du Temple solaire. Considérée comme le Christ du nouvel âge, vénérée par les adeptes, elle vivra recluse, protégée d'un monde extérieur perçu comme dégénéré et hostile. Elle mourra à douze ans dans les flammes de Salvan, lors du premier Drame de l'OTS, le 4 octobre 1994.

Auteur : Julien Sansonnens
Editions De l'Aire, 4 septembre 2018

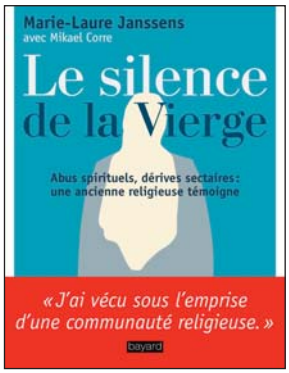

Le silence de la Vierge

La Communauté Saint-Jean a été créée en 1975 par le père Marie-Dominique Philippe. Ses membres sont également appelés les « Petits Gris ». Elle compte actuellement trois branches : les Frères de Saint-Jean (500 frères), les Soeurs contemplatives de Saint-Jean (80 religieuses) et les Soeurs apostoliques de Saint-Jean (200 religieuses). Une quatrième branche constituée par les Soeurs mariales d'Israël et de Saint-Jean (40 religieuses) a été dissoute en 2005 pour cause de dérives sectaires. Marie-Laure Janssens est sortie en 2010.

Auteur : Marie-Laure Janssen
Éditeur : Bayard Culture, 2017

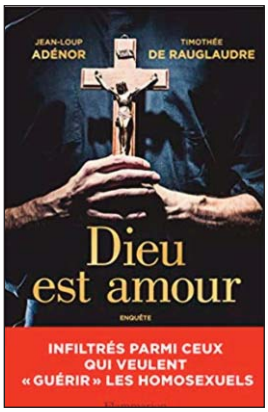

« Dieu est amour » Enquête : Infiltrés parmi ceux qui veulent «guérir» les homosexuels...

Ces pratiques occultes et dangereuses, bien connues aux États-Unis, existent aussi en France. « Restaurer » de jeunes hommes et femmes désorientés par leurs attirances homosexuelles pour les ramener vers une «saine hétérosexualité» ou les rendre abstinents, telle est la mission que se sont donnée ces groupes chrétiens qui pratiquent des « homothérapies » – connues sous le nom de « thérapies de conversion ». Au cours de leurs deux ans d'enquête, les auteurs sont parvenus à infiltrer ces groupes « ex-gays », Courage et Torrents de vie, qui, dans le plus grand secret, tentent par la prière et de pseudo-thérapies de chasser le «péché» de l'homosexualité. Des communautés catholiques ou évangéliques qui agissent en toute liberté, parfois même avec la bénédiction des autorités religieuses. Prières de guérison, chasse aux démons et accompagnement psychospirituel, ces nombreux témoignages inédits décrivent une réalité inquiétante encore inconnue du grand public. Souvent émouvantes, parfois effrayantes, toutes les histoires rapportées dans cet ouvrage démontrent que ces thérapies, qui prolifèrent dans l'ombre, présentent un réel danger pour la santé mentale des victimes.

Auteurs : Jean-Loup Adénor, Timothée de Rauglaudre
Éditeur : Flamarion, 2019

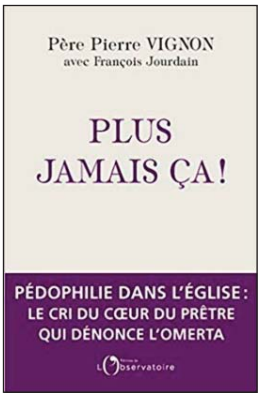

Plus Jamais ça !

Pédophilie dans l'Église : le cri du cœur du prêtre qui dénonce l'omerta

Quand cela s'arrêtera-t-il ? Telle est la question qui vient naturellement aux lèvres quand on se penche sur le volumineux dossier de la pédophilie dans l'Église catholique. Premier prêtre à avoir dénoncé l'omerta qui règne au sein de l'institution, Pierre Vignon fustige ce mur de la honte, cette situation d'irresponsabilité, de bonne conscience et de couverture d'agissements « criminels » à laquelle se heurtent depuis trop longtemps des mineurs sans défense et des parents dépassés. Dépassés face à ces religieux s'étaient pourtant engagés solennellement « devant Dieu « à protéger « le faible » et « le pauvre » et qui ont fait le contraire. En toute impunité. Le père Vignon et l'essayiste François Jourdain nous expliquent quelles sont les causes d'une telle hypocrisie de la part de la hiérarchie, d'une telle faillite collective, d'une telle dérive quasi sectaire, et quelles solutions pourraient être envisagées pour que de tels drames ne se reproduisent pas et que justice soit faite. Pour les victimes

Auteurs : Pierre Vignon avec François Jourdain
Éditions : De l'Observatoire, Essai, 2019

Sodoma – Enquête : au cœur du Vatican

« L'homosexualité dans le clergé est une question très sérieuse qui me préoccupe. »(Pape François). Le célibat des prêtres ; l'interdiction du préservatif par l'Église ; la culture du secret sur les affaires d'abus sexuels ; la démission du pape Benoît XVI ; la misogynie du clergé ; la fin des vocations sacerdotales ; la fronde contre le pape François : un même secret relie toutes ces questions. Ce secret a longtemps été indicible. Il porte un nom : Sodoma. La ville biblique de Sodome aurait été détruite par Dieu en raison de l'homosexualité de ses habitants. Or, aujourd'hui, c'est au Vatican que l'on trouve l'une des plus grandes communautés homosexuelles au monde. Pendant quatre années, Frédéric Martel a vécu en immersion à l'intérieur du Vatican et mené l'enquête sur le terrain dans une trentaine de pays. Il a interrogé des dizaines de cardinaux et rencontré des centaines d'évêques et de prêtres. Ce livre révèle la face cachée de l'Église : un système construit depuis les plus petits séminaires jusqu'au Vatican à la fois sur la double vie homosexuelle et sur l'homophobie la plus radicale. La schizophrénie de l'Église est insondable : plus un prélat est homophobe en public, plus il est probable qu'il soit homosexuel en privé. « Derrière la rigidité, il y a toujours quelque chose de caché ; dans de nombreux cas, une double vie. » En prononçant ces mots, le pape François nous a confié un secret que cette enquête vertigineuse révèle pour la première fois. Sodoma paraît simultanément dans vingt pays..

Auteur : Frédéric Martel
Éditeur : Robert Laffont, 2019

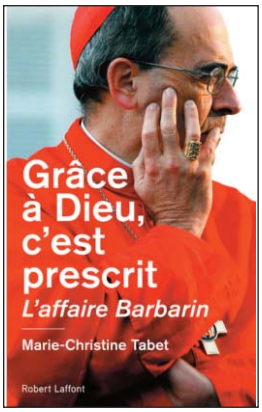

Grâce à Dieu c'est prescrit

L'affaire Barbarin

Lorsqu'il a déclaré en mars 2016, à propos des actes de pédophilie révélés au sein de l'Église, « Grâce à Dieu, c'est prescrit », le cardinal Barbarin a jeté le trouble et suscité une vive controverse qui n'est jamais retombée. Le primat des Gaules est au sommet de son influence et de son rayonnement, considéré comme un possible papabile, quand il doit faire face à ce scandale sexuel dans lequel se trouvent impliqués des prêtres de son diocèse, dont certains ont été trop longtemps protégés par leur institution.

Après avoir donné l'impression de vouloir classer un peu vite ces différents dossiers, monseigneur Barbarin devient la cible de toutes les critiques. Il est attaqué d'autant plus fortement qu'il a pris la tête en 2013, de manière ouverte et virulente, des manifestations contre le mariage pour tous au nom de la morale chrétienne.

Marie-Christine Tabet dévoile les liens établis par le cardinal lyonnais entre les milieux conservateurs, la fraction identitaire des traditionalistes et la communauté catholique, mais aussi les protections et relais parfois politiques dont il a bénéficié depuis le début de son ascension. En enquêtant sur son itinéraire et ses engagements, elle révèle le véritable visage d'un prince de l'Église pris au piège de ses propres contradictions.

Auteur : Marie-Christine Tabet
Éditeur : Robert Laffont, 2017

Articles de presse à lire

- Jean-Baptist MALET « Le système Pierre Rabhi » : https://www.monde-diplomatique.fr/2018/08/MALET/58981
- Evelyne PIEILLER « Le terroir ne ment pas » Le Monde Diplomatique juin 2018 https://www.monde;diplomatique.fr/2018/06/PIEILLER/58735
- Jean-Baptist MALET « l'anthroposophie, discrète multinationale de l'ésotérisme » https://www.monde-diplomatique.fr/2018/07/MALET/58830
- Jean-Baptiste MALET « La Société Théosophique, ou le mythe de l'insurrection des consciences » https://www.monde-diplomatique.fr/2018/07/MALET/58797
- N°330 de la revue SCIENCE ET PSEUDOSCIENCES : Dossier « anthroposophie » et Dossier « médecines alternatives
- Grégoire PERRA « l'individualisme, éthique des anthroposophes » https://veritessteiner.wordpress.com
- RAPPORT 2016 de la MIVILUDES au Premier ministre https://www.derives(sectes.gouv.fr/missions/actualites/remise-du-rapport-annuel-de-la-miviludes-au-premier-ministre
- CHARLIE HEBDO N°1378 du 19 décembre 2018 : « Les sectes des start-up en pleine expansion » par Claude ARTID et Nadège HUBERT

CCMM
Centre Contre les Manipulations Mentales
CENTRE ROGER IKOR

CCMM NATIONAL – Centre Roger Ikor

3, rue Lespagnol – 75020 Paris – Tél. 01 46 59 42 92
Mail : france@ccmm.asso.fr – sg-national@ccmm.asso.fr

HAUTS DE FRANCE
Permanence téléphonique : 06 52 12 84 61
Le jeudi de 14h00 à 17h00

GRAND-EST
• Association SECTICIDE
Mail : secticide@wanadoo.fr
Tél. 03 29 86 30 32

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Mail : c.c.m.m.rhone-alpes@orange.fr
Tél. 06 17 46 18 96
• Antenne de Lyon
Tél. 07 66 06 80 81

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / CORSE
• CCMM Grand Paca
Présidente : Raymonde WARTEL
Mail : ccmmgrandpaca@gmail.com – raymondewartel@orange.fr
Permanence téléphonique : 06 21 48 00 03
Tous les jours (sauf weekend) de 14h00 à 18h00.

OCCITANIE
• CCMM Languedoc-Roussillon
Président : Francis AUZEVILLE
Tél. 07 69 29 89 53
Mail : francis.auzeville@orange.fr – Francis.auzeville66@gmail.com

• CCMM Midi Pyrénées – Info Sectes Midi-Pyrénées
Présidenre : Simone RISCH
7, rue de Turin – 31500 Toulouse
Tél. 05 61 61 02 97 – 06 51 57 28 66 (joignable en dehors des permanences)
Permanence et rendez-vous le lundi de 14h à 17h.
Mail : infosectes.midipy@free.fr

CENTRE-VAL-DE-LOIRE
Président : Jean-Claude DUBOIS
5, rue Samson – 18000 Bourges
Tél. 06 33 15 15 82
Mail : ccmm18cvdl@wanadoo.fr

BRETAGNE et PAYS-DE-LOIRE
Mail : ccmm.bretagne.paysdeloire@gmail.com

NORMANDIE
Jean-Baptiste BOUET
Mail : jbbouet@yahoo.fr

NOUVELLE-AQUITAINE
• Infos-Sectes Aquitaine
La Coloc' - 19 rue Père Louis de Jabrun – 33000 Bordeaux
Tél. 07 86 21 49 29
Permanence : le jeudi de 14h à 17h00
Mail : infossectesaquitaine@gmail.com

Pôle « Radicalisation islamique »
Tel. 07 83 78 50 01

Permanence d'une psychologue clinicienne
Tel. 06 16 10 41 93

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Mail : ccmm.bourgogne.franchecomte@gmail.com
Tél. 06 95 22 55 47
• Antenne de Dijon
Tél. 06 99 80 19 25
Mail : ccmm.dijon@free.fr

ÎLE-DE-FRANCE
Présidente : Laure TELO
3, rue Lespagnol – 75020 Paris
Tél. 01 43 71 12 31
Mail : Ile-de-france1@ccmm.asso.fr - telo.laure@gmail.com
• Antenne du département Yvelines (78)
Permanence téléphonique tous les lundis de 14h00 à 18h00
Tél. 06 52 38 90 64
Mail. ccmm.yvelines78@gmail.com

• Antenne des Hauts de Seine (92)
Permanence téléphonique le lundi de 14h00 à 18h00
Tél. 06 52 55 43 20
Mail : ccmm.hautsdeseine92@gmail.com

• Antenne du département de la Seine-Saint-Denis (93)
Permanence téléphonique tous les lundis de 14h00 à 18h00
Tél. 06 62 25 05 72
Mail : ccmm.seinesaintdenis93@gmail.com

• Antenne du département du Val-de-Marne (94)
Permanence téléphonique tous les lundis de 14h00 à 18h00
Tél. 06 52 38 90 64
Mail : ccmm.fontenay94@gmail.com

CARAÏBES :
• Guadeloupe
Président : Frédéric BUDON
Rue Marcel Rambière – 97139 Les Abymes – Guadeloupe
Tél. 0 590 20 29 90
Mail. frederic.budon@wanadoo.fr

• La Guyane
Président : Albert LECANTE
Route de Montabo 24 Lotissement Abchée 97300 Cayenne – Guyane
Mail : albert.lecante1@orange.fr
Correspondante :
Roseman SABINE
Mail : r.robinot@wanadoo.fr

• La Réunion
Président : Bruno RAFFI
40 rue Archambaud – 97410 Saint-Pierre – Ile de la Réunion
Tél. 02 62 68 18 63 – Fax. 262 692 25 58 83
Mail : raffi.avocat@gmail.com
Correspondante :
Janine MALATRE
Tél. 02 62 33 81 18
Mail : janmal@wanadoo.fr

CCMM – CVPS (Collectif CCMM des victimes du psychospirituel)
3, rue Lespagnol – 75020 Paris
Tel. 07 69 29 89 53
Responsable : Francis AUZEVILLE